

SEANCE DU 4 AVRIL 2016

L'an deux mil seize, le quatre avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le vingt-cinq mars deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes de La Chapelle d'Angillon, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

Délibération n° 2016-04-10

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 28

Conseillers titulaires :

Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Fabienne CHOLLET et, Sylvie GIBOINT.

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Charles GAMBS, Xavier TABOURNEL, Hugues DUBOIN, Joël COULON, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT, Béraud DE VOGÛE et Lucien RAFFESTIN.

Conseillers suppléants : 0

Conseillers titulaires absents : 7 - Mesdames Annette BUREAU, Claudine RUZE et Messieurs Alain TASSEZ, Jean-Pierre ENGUERRAND, David DALLOIS, Daniel GAUTIER et Hervé DE POMYERS

Pouvoirs : 4 – Madame Annette BUREAU donne pouvoir à Madame Laurence RENIER, Madame Claudine RUZE donne pouvoir à Monsieur Xavier TABOURNEL, Monsieur Alain TASSEZ donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude TURPIN et Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

Objet : FINANCES : Affectation des résultats sur le budget principal et les budgets annexes Ordures Ménagères et SPANC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M14 ;

Vu l'instruction budgétaire M4 ;

Vu l'instruction budgétaire M49 ;

Vu les résultats des Comptes Administratifs 2015 ;

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Suite à la présentation du Président,

→ Affectation des résultats du Budget Principal

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2014	PART AFFECTEE A L'INVESTISST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 170 927,48 €		135 603,28 €	2 400,00 € - €	- 2 400,00 €	- 37 724,20 €
FONCT	149 255,40 €		70 408,53 €			219 663,93 €

→ Affectation des résultats du Budget annexe Ordures Ménagères

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2014	PART AFFECTEE A L INVESTISST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	97 795,29 €		38 262,85 €	- €	- €	136 058,14 €
FONCT	265 205,89 €		- 36 375,49 €			228 830,40 €

→ Affectation des résultats du Budget annexe SPANC

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2014	PART AFFECTEE A L INVESTISST	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST				- €	- €	- €
FONCT	8 465,84 €		10 354,37 €			18 820,21 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 32
CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'AFFECTER comme suit les résultats de l'exercice 2015 du Budget Principal, des budgets annexes Ordures Ménagères et SPANC :

→ Affectation des résultats du Budget Principal

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	219 663,93 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	37 724,20 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	181 939,73 €
Total affecté au c/ 1068 :	37 724,20 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

→ Affectation des résultats du Budget annexe Ordures Ménagères

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	228 830,40 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	228 830,40 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

→ Affectation des résultats du Budget annexe SPANC

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	18 820,21 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	18 820,21 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Article 2 : D'AUTORISER le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Pour extrait conforme
 Le Président,

 Denis MARDESSON
 Maire (CHER)

Acte rendu exécutoire après
 Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le : 06.04.2016
 Et
 Publication ou Notification du : 06.04.2016